



CSG : RÉFORME À HAUT RISQUE

En campagne électorale, le président de la République s'était engagé à ce que la rémunération des fonctionnaires ne baisse pas du fait de l'augmentation de la CSG. Le ministère des Transports a récemment confirmé au SNCTA que cette augmentation sera intégralement compensée par des moyens qui ne sont cependant pas encore décidés.

Or, la suppression annoncée de la contribution solidarité ne compensera qu'environ la moitié de la hausse de 1,7 point de CSG prévue le 1^{er} janvier prochain.

Si plusieurs compensations complémentaires sont actuellement étudiées par le ministère de la Fonction publique, nombreuses sont celles qui ne sont pas acceptables pour le SNCTA. Ce dernier refusera tout dispositif de compensation qui ne soit pas :

- intégral ;
- pérenne (pas une indemnité exceptionnelle qui sera supprimée dans quelques années) ;
- égalitaire entre générations (les futures recrues devront pouvoir en bénéficier).

Quelques mois seulement après la concrétisation des premières mesures indemnitaires inscrites dans le Protocole, et alors que les contrôleurs rendent leur mission de service public à un trafic aérien record (+7 % de survols depuis le début de l'année), ceux-ci attendent autre chose des Pouvoirs publics qu'une attaque de leurs conditions d'emploi !

SYNDICAT PROFESSIONNEL ET APOLITIQUE, LE SNCTA N'EST PAS UN SYNDICAT ANTI-RÉFORME. N'IDENTIFIANT PAS, À CE STADE, DE POINT DE BLOCAGE DANS LES NÉGOCIATIONS EN COURS SUR LA COMPENSATION DE LA CSG, IL N'A PAS DÉPOSÉ DE PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LA JOURNÉE DU 10 OCTOBRE. CEPENDANT, IL PRÉVIENT : LES CONTRÔLEURS QU'IL REPRÉSENTE SONT DÉTERMINÉS À DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS S'ILS ÉTAIENT INJUSTEMENT ATTAQUÉS.



PLUS D'INFO ICI...